



Assemblée générale

Distr. générale
30 janvier 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 125 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 30 janvier 2002, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Suite à ma lettre datée du 17 janvier 2002 (A/56/780), j'ai l'honneur de vous informer que l'Arménie a fait les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(Signé) Kofi **Annan**

